

**ARRÊTÉ N° 2026/027**  
**portant désignation des représentants**  
**des collectivités et établissements publics**  
**au Comité Social Territorial**  
**et à sa formation spécialisée**  
**placés auprès du Centre de gestion**  
**de la fonction publique territoriale de la Vienne**

Le Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne,  
Vu le code général de la fonction publique,  
Vu la délibération n° 2020/028 du 10 novembre 2020 relative à l'élection du Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne,  
Vu la délibération n° 2023/028 du 7 juillet 2023 fixant la date des élections, le nombre de représentants du personnel au comité social territorial placé auprès du centre de gestion de la Vienne, le paritarisme et le recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements publics,  
Vu la délibération n° 2023/030 du 7 juillet 2023 créant la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du Comité Social Territorial,  
Vu la délibération n° 2026/019 du 3 avril 2026 donnant un avis sur la désignation des représentants des collectivités et établissements publics de moins de 50 agents au Comité Social Territorial,  
Vu le procès-verbal du 21 septembre 2023 et la proclamation des résultats de l'élection des représentants des personnels au Comité Social Territorial,  
Vu la désignation des organisations syndicales des membres de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail,  
Considérant le renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Sont désignés comme représentants des collectivités et établissements publics au Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne ainsi que de sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Édouard RENAUD Maire de MONCONTOUR	Eric BAILLY Maire de PLEUMARTIN
Nathalie BASSEREAU Maire d'ANGLIERS	Gilbert BEAUJANNEAU Maire de NIEUL L'ESPOIR
Josette COLAS Maire de SAINT-GAUDENT	Bénédicte FILLATRE Maire de CIVRAY
Pascale GUITTET Maire de POUILLÉ	Evelyne GOURDEAU Conseillère municipale des Trois-Moutiers
Gérard PEROCHON Maire de SENILLE-SAINT-SAUVEUR	Gisèle JEAN Maire de QUEAUX

Bernard SAVARD Maire de MILLAC	Jean-Luc MADEJ Maire de LUSSAC-LES-CHATEAUX
Annette SAVIN Maire de CISSÉ	Dominique MARTIN Adjoint au Maire de Senillé-Saint-Sauveur

**ARTICLE 2 :** La présidence du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne ainsi que de sa formation spécialisée est assurée par Monsieur Edouard RENAUD, Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne. En cas d'absence, il sera remplacé, en cette qualité, par Madame Pascale GUITTET, première vice-présidente, ou Madame Annette SAVIN, troisième vice-présidente.

**ARTICLE 3 :** Sont désignés comme représentants du personnel au Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Hervé BOUTIN Commune de Sèvres-Anxaumont	Franck FORESTIER Commune de Dissay
Jean-Raymond LAWRENCE Commune de Dissay	Fabienne CROC Commune de Colombiers
Gaëlle FRENEUIL Commune de Chiré-en-Montreuil	Angélique GUILLO SIVOS de la région de Chauvigny
Laurent MESTAIS Commune de Chalandray	Laëtitia DENIS Commune de Cenon-sur-Vienne
Céline MARSAULT Commune de Valence-en-Poitou	Anna SOW-REVEILLON Commune de Valence-en-Poitou
Frédéric HAYRAULT Commune de Civaux	Sonia BRISSON Commune de Saint-Gervais-les-Trois-Clochers
Laurence MENANTEAU CCAS de Nouaillé-Maupertuis	Hervé CAYROU Commune de Ligugé

**ARTICLE 4 :** Sont désignés comme représentants du personnel à la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail du Comité Social Territorial placée auprès du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Franck FORESTIER Commune de Dissay	Hervé BOUTIN Commune de Sèvres-Anxaumont
Jean-Raymond LAWRENCE Commune de Dissay	Fabienne CROC Commune de Colombiers
Gaëlle FRENEUIL Commune de Chiré-en-Montreuil	Angélique GUILLO SIVOS de la région de Chauvigny
Laurent MESTAIS Commune de Chalandray	Laëtitia DENIS Commune de Cenon-sur-Vienne
Frédéric HAYRAULT Commune de Civaux	Sylvie MERCIER Commune de Nieuil l'Espoir
Céline MARSAULT Commune de Valence-en-Poitou	Sonia BRISSON Commune de Saint-Gervais-les-Trois-Clochers

Laurence MENANTEAU  
CCAS de Nouaillé-Maupertuis

Sylviane GUERIN  
CCAS de Nouaillé-Maupertuis

**ARTICLE 5** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 6** : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Monsieur le Préfet de la Vienne,
- Les intéressés.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou,  
Le 7 avril 2026,

Le Président,



Edouard RENAUD

AR Prefecture

086-288600232-20260407-ARRETE2026\_027-AR  
Reçu le 07/04/2026

L'AUTORITE TERRITORIALE :

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour  
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers  
ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible  
à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois  
à compter de la présente publication*